

**Le :** 29 juillet 2019 à 14:49 (GMT +02:00)

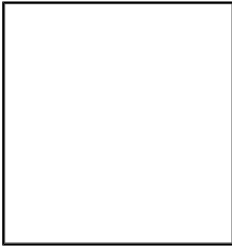
**De :** "LOUBERE Dominique"

**À :** "langoelan.mairie@wanadoo.fr" <langoelan.mairie@wanadoo.fr>, "Laurent KERLIR" <laurent.kerlir@morbihan.chambagri.fr>

**Objet :** courrier enquête publique

bonne réception

--



**Dominique LOUBERE**

Cheffe de service

Service Régional Environnement

Madame la commissaire enquêtrice

DIRECTION

Madame,

L'EARL de Kermaria prévoit de Langoëlan dans le cadre rejoindra ainsi son beau-frère. Le projet suscite des inquiétudes et souhaite apporter sa contribution.

**Objet :** Enquête Poulailles (poulets lourds) sur la commune de Langoëlan.  
**Dossier suivi par :** M Mathieu LE METAYER. Il est exploité par M. Anne Courtois.  
Anne Courtois  
06.16 64 76 06  
anne.courtois@bretagne.chambagri.fr  
et la Chambre d'agriculture de Bretagne.

Le projet mûrement réfléchi intègre les dimensions économiques, sociétales et environnementales.

Il s'inscrit dans un projet de vie puisque M LE METAYER reviendra vivre sur la commune avec sa famille, dans un environnement qu'il a connu dans son enfance et dans lequel il souhaite voir grandir ses propres enfants. L'installation de cette production renforcera le tissu économique du territoire et participera à son développement, tout en préservant son environnement.

D'un point de vue **économique**, cet élevage renforcera l'agriculture dans le territoire. Le développement de cette production, dont le débouché est l'alimentation humaine, est à soutenir afin de préserver la filière en France. Notre pays est le 2ème producteur en Europe de volailles et représente ainsi un secteur important de l'économie française. Cette filière emploie, de l'amont à l'aval, un grand nombre de salariés qui sont en grande partie sur notre territoire breton. Les éleveurs sont bien en phase avec la demande sociétale puisque le projet a été étudié de telle sorte qu'en cas d'évolution de la demande, ils seraient en mesure de faire évoluer leur production (poulet léger ou poulet standard). Il s'inscrit ainsi dans le plan volailles soutenu par la Région Bretagne pour bâtir une filière performante et durable. Ce plan vise la modernisation et l'adaptation des bâtiments pour de meilleures conditions de production, de travail, d'économie d'énergie et d'autonomie.

La dimension **sociétale** apparaît dans le projet à la fois en préservant l'éloignement du site du bourg, tout en participant à la vie de celui-ci puisque les associés habiteront sur la commune favorisant leur qualité de vie et de travail. Les nuisances sont évitées par l'isolation des bâtiments. C'est là aussi tout l'intérêt de construire de nouveaux bâtiments qui seront aux dernières normes (notamment énergétiques et environnementales). Par ailleurs, le projet répond à la réglementation en vigueur, notamment : le permis de construire déposé à la mairie est conforme avec le document d'urbanisme de la commune, les distances sont supérieures à celles exigées par la réglementation, la protection incendie sera créée...

L'architecture des bâtiments répondra aux normes de **bien-être des animaux**, grâce, entre autres, à des ouvertures apportant la lumière naturelle aux volailles, grâce à

Adresse de correspondance :  
Av. Général Borgnis Desbordes  
CS 62398  
56009 Vannes Cedex

02 97 46 22 00  
chambres-agriculture-bretagne.fr

l'accès à l'eau et à la nourriture en permanence, grâce à la ventilation et au chauffage des bâtiments.

Enfin, le projet s'inscrit dans son **environnement** tout en le préservant. Rappelons que la parcelle est située hors Zones d'Actions Renforcées, ex Zones d'Excédent Structurel, ou Bassin Versant Algues Vertes, elle est aussi éloignée d'un périmètre de protection de captage et hors zonage 3B1 (disposition mise en place par le SDAGE Loire-Bretagne visant à prévenir le risque d'eutrophisation dans certains plans d'eau). De plus, la distance aux cours d'eau est supérieure à celle exigée dans le cadre d'une création de bâtiment agricole. Par ailleurs, le site d'exploitation sera niché entre plusieurs bois, discrètement inséré dans la nature. La création d'une haie complètera d'ailleurs son insertion paysagère. Enfin, le projet intégrera les économies d'énergie permises par la construction de bâtiments intégrant une isolation adéquate et la préservation de la ressource en eau avec à la fois la création d'un forage et la récupération des eaux de pluies et des eaux de lavages des bâtiments, ces dernières réutilisées pour humidifier le compost.

**La Chambre d'agriculture soutient donc la création de cet élevage** parfaitement inséré dans une commune rurale, apportant sa contribution au développement économique et social d'un territoire, tout en tenant compte de l'environnement grâce à la construction d'outil répondant aux normes actuelles. Ce projet parfaitement étudié et cohérent avec la demande sociétale et la volonté de la Bretagne de soutenir les élevages de volailles participera à maintenir un secteur particulièrement important de l'économie bretonne qu'est la filière avicole.

Respectueusement,

M Laurent KERLIR,  
Président de la Chambre  
d'agriculture du Morbihan

M Jean-Louis LE FUR,  
Elu Chambre référent territorial